

Date de dépôt : 13 décembre 2018

Pétition

Le personnel n'est pas une variable d'ajustement – Non au PFQ 2019-2022

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son projet financier quadriennal (PFQ), le Conseil d'Etat a entériné un effort supplémentaire pour les fonctionnaires qui consiste à suspendre, une fois de plus, deux annuités et à renoncer à l'indexation de nos salaires jusqu'en 2022. Il s'agit ni plus ni moins d'une baisse de pouvoir d'achat programmée.

Le Conseil d'Etat prétend que ce plan de mesure « préserve l'essentiel et limite les efforts à un niveau admissible ». Afin de le vérifier, nous nous sommes livrés à quelques calculs*.

Ainsi pour un enseignant diplômé qui commencerait cette année en annuité 0, la perte cumulée sur 4 ans de ces deux mesures s'élèverait à plus de 19 000 F. Alors que pour un enseignant confirmé en annuité 8, la perte serait de plus de 28 000 F !

En poursuivant nos calculs sur l'ensemble d'une carrière de 30 ans, et en supposant que les annuités et l'indexation soient allouées chaque année dès 2023 conformément à la loi (on peut rêver...), nous projetons une perte de plus de 200 000 F pour les nouveaux engagés.

Ceci sans compter les effets induits sur la caisse de retraite et ceux de l'engagement deux classes en dessous jusqu'à la nomination.

* En tenant compte d'une hypothèse d'inflation de 1% chaque année, sachant que les dernières prévisions annoncent un chiffre de 1,3% pour 2018.

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil l'application des mécanismes salariaux légaux.

N.B. 1 signature¹

M. Jean-Pierre Martinet

UNION du corps enseignant

secondaire genevois

6, rue de la Tour-de-Boël

1204 Genève

¹ Pour information, une pétition similaire est déposée au Conseil d'Etat, munie de 1599 signatures.